



Tarifs et moyens de paiement
Année scolaire 2025/2026

CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution financière versée par les familles des élèves des établissements associés à l'Etat par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement), et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Les contributions des familles couvrent aussi :

- Les dépenses de restructuration, d'accroissement (acquisition de réserves foncières, constructions nouvelles...) ;
- Les dépenses liées à des organisations pédagogiques spécifiques, plus élaborées, dépassant le cadre des programmes réglementaires.

Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessous pour prendre connaissance des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 (nous nous réservons le droit de modifier les cotisations en cas de réévaluation des tarifs) :

Revenus nets (justificatif obligatoire*)	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-10%)	3 ^{ème} enfant (-20%)	4 ^{ème} enfant (-30%)
Tarif 1 Revenus en dessous de 25 000 €* Tarif 2 Revenus entre 25 001 € et 35 000 €* Tarif 3 Revenus entre 35 001 € et 50 000 €* Tarif 4 Revenus entre 50 001 € et 70 000 €* Tarif 5 Revenus entre 70 001 € et 85 000 €* Tarif 6 Revenus entre 85 001 € et 100 000 €* Tarif 7 Revenus entre 100 001 € et 115 000 €* Tarif 8 Revenus supérieurs à 115 000 €* Tarif 9 Bienfaiteur	555,00 € 680,00 € 780,00 € 890,00 € 970,00 € 1020,00 € 1080,00 € 1150,00 € 1250,00 €	500,00 € 612,00 € 702,00 € 801,00 € 873,00 € 918,00 € 972,00 € 1035,00 € 1125,00 €	444,00 € 544,00 € 624,00 € 712,00 € 776,00 € 816,00 € 864,00 € 920,00 € 1000,00 €	389,00 € 476,00 € 546,00 € 623,00 € 679,00 € 714,00 € 756,00 € 805,00 € 875,00 €

***copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 à transmettre à la rentrée au plus tard le vendredi 05 septembre 2025. En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé s'appliquera automatiquement et ne sera pas modifiable pour l'année scolaire en cours.**

Merci d'entourer le tarif correspondant à votre situation pour chaque enfant.

COTISATIONS OGEC obligatoires

Ces cotisations sont dues par l'établissement aux structures de l'enseignement catholique.

- **Cotisation diocésaine** : c'est une participation, versée par l'OGEC, pour chaque élève scolarisé, à l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UDOGEC). Elle est destinée à couvrir les frais généraux d'organisation de l'Enseignement Catholique sur le plan départemental (Direction d'Annecy) et également sur le plan national. Cette cotisation comprend également une participation pour le fonctionnement du service d'orientation et de psychologie dépendant de la Direction Diocésaine d'Annecy.

- **Cotisation Solidarité / développement** : c'est une participation, versée au service diocésain de la Haute-Savoie. Elle sert à aider certains établissements scolaires pour des constructions ou réfections de locaux.

- **Cotisation ISFEC des Alpes** : l'ISFEC est chargé d'assurer la formation initiale des professeurs des écoles dans l'Académie de Grenoble pour les établissements privés sous contrat avec l'Etat. Cette cotisation est destinée à l'équilibre financier des comptes.

- **Cotisations UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)** : c'est une participation, versée à l'Association Sportive permettant ainsi l'organisation de rencontres sportives ou la venue d'intervenants.

Cotisation diocésaine	29,25 € par enfant*
Cotisation solidarité / développement	30,00 € par enfant*
Cotisation ISFEC des Alpes	1,00 € par enfant*
Cotisation Tutelle diocésaine	3,00 € par enfant*
UGSEL Maternelle	4,70 € par enfant*
UGSEL Élémentaire	5,70 € par enfant*

**Tarifs appliqués pour l'année 2025/2026.*

COTISATION APEL

C'est une cotisation facultative réunissant l'ensemble des cotisations APEL : APEL Départementale, APEL Académique, APEL Nationale et Famille Education. Chaque famille ayant payée sa cotisation en début d'année reçoit ainsi la revue "Famille Education", dispose d'un site internet national sur lequel vous trouverez de nombreux documents téléchargeables, d'une plate-forme téléphonique, d'un service d'information et de conseil aux familles (SICF)...

L'association des parents d'élèves représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle a pour but la défense de l'Enseignement Catholique.

L'adhésion à l'APEL est inscrite dans la démarche volontaire des familles qui ont fait le choix de

l'Enseignement Catholique. Elle n'est versée que pour l'ainé de la famille lorsque celle-ci a plusieurs enfants dans l'Enseignement Catholique.

En effet, dans l'Enseignement Catholique, les parents font partie intégrante d'une communauté éducative dans laquelle ils sont invités à jouer un rôle actif au sein de l'APEL.

Cette cotisation est intégrée à la facture annuelle. Son annulation doit être demandée par écrit auprès de la Direction.

Famille ayant leur(s) enfant(s) uniquement dans notre établissement	23,00 € par famille*
Famille ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans un autre établissement privé (collège, lycée...)	9,10 € par famille*

**Tarifs donnés à titre indicatif, correspondants à ceux appliqués pour l'année 2024/2025. Nous nous réservons le droit de modifier les cotisations en cas de réévaluation des tarifs.*

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs servent à couvrir les dépenses liées à la gestion administrative de l'école.

Frais administratifs	35,00 € par famille*
----------------------	----------------------

**Tarifs donnés à titre indicatif, correspondants à ceux appliqués pour l'année 2024/2025. Nous nous réservons le droit de modifier les cotisations en cas de réévaluation des tarifs.*

FOURNITURES SCOLAIRES COMMUNES CLASSES ELEMENTAIRES

Les frais de fournitures scolaires communes aux classes élémentaires (crayons, gommes, ciseaux, colles etc...) servent à couvrir les dépenses liées à la gestion des classes pour l'année scolaire en cours. Les cas particuliers seront vus directement avec l'enseignante de l'enfant.

Frais de fourniture scolaires communes aux classes élémentaires	45,00 € par enfant*
---	---------------------

**Tarifs donnés à titre indicatif, correspondants à ceux appliqués pour l'année 2024/2025. Nous nous réservons le droit de modifier les cotisations en cas de réévaluation des tarifs.*

ACTIVITE PISCINE

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences, il a donc été décidé d'intégrer son coût avec les frais de scolarité.

Pour les enfants scolarisés en grande section de maternelle	60,00 € par enfant*
Pour les enfants scolarisés en CP, CE1 et CE2	70,00 € par enfant*

**Tarifs donnés à titre indicatif, correspondants à ceux appliqués pour l'année 2024/2025. Nous nous réservons le droit de modifier les cotisations en cas de réévaluation des tarifs.*



DON

Si vous souhaitez soutenir davantage l'école Saint-Joseph, vous avez la possibilité d'effectuer **un don libre** lors de l'inscription ou à tout moment dans l'année en demandant un formulaire de don par mail à l'adresse ogec@esjbons.fr ou via le portail Ecole direct.

Un reçu fiscal pour don aux œuvres à une association habilitée à joindre à votre déclaration de revenus vous sera délivré en fin d'année civile.

Votre don peut se faire par virement sur le compte de l'OGEC (RIB à la fin de ce document) ou par chèque à l'ordre de l'OGEC Ecole Saint-Joseph Bons.

Montant du don libre	€
----------------------	---

MOYENS DE PAIEMENT : les règlements par chèque ne sont pas acceptés

Règlement en 9 fois par prélèvement automatique*	Règlement trimestriel par prélèvement automatique*	Règlement annuel par prélèvement automatique*
Je souhaite régler la scolarité et les cotisations en 9 fois par prélèvements automatiques <u>(d'octobre à juin, le 10 de chaque mois).</u>	Je souhaite un règlement trimestriel de la scolarité et des cotisations par prélèvements automatiques <u>(10 octobre 2025 10 janvier 2026 et 10 avril 2026).</u>	Je souhaite un règlement annuel de la scolarité et des cotisations par prélèvements automatiques <u>(10 octobre 2025).</u>
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :
Attention ! Merci de compléter et de retourner l'autorisation SEPA jointe au dossier.	Attention ! Merci de compléter et de retourner l'autorisation SEPA jointe au dossier.	Attention ! Merci de compléter et de retourner l'autorisation SEPA jointe au dossier.

***En cas de rejet de prélèvement (scolarité, cantine, périscolaire), il vous sera demandé de vous acquitter des frais imputés par notre banque d'un montant de 15,00 €.**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02443	00071069940	49	EUR

Domiciliation
CCM DE BONS-EN-CHABLAIS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8024 4300 0710 6994 049

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM DE BONS-EN-CHABLAIS
54 AVENUE DU LEMAN
74890 BONS EN CHABLAIS

☎ 0 820 394 131 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)
OGECECOLE PRIVEE BONS
ECOLE ST JOSEPH
112 RUE DES BELLOSSY
74890 BONS EN CHABLAIS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ